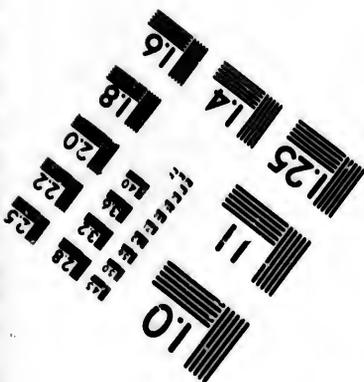
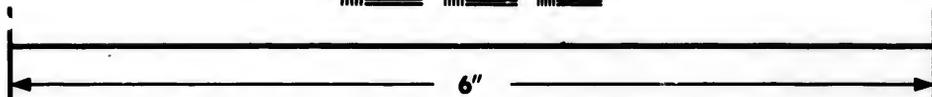
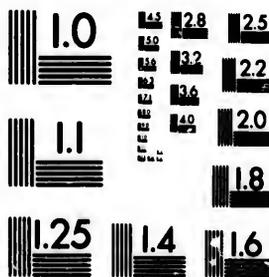


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4303

128
132
135
122
120
118

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

10

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

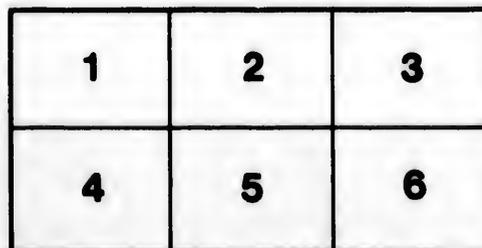
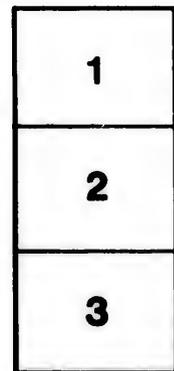
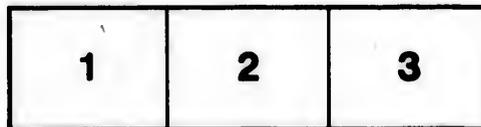
Université de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Université de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

GUIDE

DE LA

BONNE INSTITUTRICE ;

SES DEVOIRS

Envers Elle-même et envers ses Elèves.

“ Ceux qui auront été instruits dans la loi de Dieu,
“ et qui l'auront observée fidèlement, brilleront
“ comme les feux du firmament ; et ceux qui auront
“ enseigné à plusieurs la voie de la justice lui ont
“ comme des étoiles dans toute l'éternité.”
Prophète Daniel. Chap. 13. v. 2.

En Vente chez tous les Libraires.

TROIS-RIVIÈRES,
Imprimerie de DUFRESNE & FRÈRES,

1868.



CLIQUE

BOAZE D'ARTISTES

LES DEVOIRS

Il y a une loi de la vie, c'est l'effort.

On ne peut pas attendre que la vie se fasse toute seule. Il faut aller à elle, la chercher, la conquérir. C'est un combat, un effort constant. C'est la loi de la vie, la loi de la lutte.

Il faut être homme, il faut être libre.

LES DEVOIRS

Il y a une loi de la vie, c'est l'effort.

Il y a une loi de la vie, c'est l'effort.

GUIDE

DE LA



BONNE INSTITUTRICE ;

SES DEVOIRS

Envers Elle-même et envers ses Elèves.

"Ceux qui auront été instruits dans la loi de Dieu,
"et qui l'auront observée fidèlement, brilleront
"comme les feux du firmament ; et ceux qui auront
"enseigné à plusieurs la voie de la justice luiront
"comme des étoiles dans toute l'éternité."

Prophète Daniel. Chap. 13. v. 3.

En vente chez tous les Libraires.

TROIS-RIVIÈRES,

Imprimerie de DUFRESNE & Frères.

1868.

A

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

o
r
f
r
o
l
d
g
o
a
s
d
a
p
p
s

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY



Devoirs d'une bonne Institutrice

Envers elle-même et envers ses élèves.

" Une âme pure, c'est la fleur
" bien aimée du divin Maître."

Toute bonne Institutrice pour bien remplir ses devoirs doit nécessairement :

1^o Se distinguer par sa conduite, sa piété et sa modestie ; être le modèle des filles chrétiennes : sachant que pour former l'esprit et le cœur des enfants, il faut les édifier par une piété solide, sincère et éclairée, qui se manifeste par des pratiques religieuses ; les enfants apprennent plus par les yeux que par les oreilles ; et les bons exemples enseignent la religion et la morale plus que les belles paroles ; donner le bon exemple est donc pour elle une obligation indispensable.

2^o Se confesser régulièrement tous les mois et communier d'après l'avis de son directeur spirituel ; assister tous les jours à la sainte messe et faire la visite du Saint-Sacrement, lorsqu'elle demeure près de l'église.

3^o Faire tous les jours une lecture de piété, et avoir en sa possession quelques bons livres, tels que l'Imitation de Jésus-Christ, l'Âme Elevée à Dieu, l'Âme sur le Calvaire, un Cantique, une Visite au Saint-Sacrement, un Mois de Marie, &c., &c.

4^o Ne pas entretenir de longues fréquentations, et ne jamais en avoir dans la maison d'école, lorsqu'elle n'est pas sous la surveillance de ses parents ou de quelqu'autre personne qui puisse les représenter convenablement.

5^o Ne jamais se trouver aux grandes veillées, ni aux danses, ni aux noces, à moins qu'elle n'y soit invitée, et même accompagnée de personnes respectables à tous égards.

6^o N'aller que dans des familles respectables, et ne fréquenter que des personnes de mœurs irréprochables.

7^o Ne jamais se promener seule avec un jeune homme ni en voiture, ni autrement.

8^o S'habiller proprement et modestement; ne jamais suivre les modes défendues par M. le Curé de la paroisse.

9^o Ne faire jamais de remarques sur la conduite des autres, et en particulier sur les Institutrices qui ont enseigné dans la même école les années précédentes, si ce n'est que pour en faire l'éloge lorsque l'occasion s'en présente.

10^o Ne jamais prendre part aux difficultés qui s'élèvent dans la paroisse ou dans son arrondissement.

11^o Bien veiller sur ses paroles, pour qu'il ne lui en échappe aucune d'inconvenante ni de compromettante; toujours parler un langage correct, mais sans affectation; veiller sur ses manières, pour ne s'en permettre jamais de singulières et de ridi-

cales, qui attireraient le mépris ; veiller sur ses affections, ayant une égale bonté pour tous ses élèves, sans prédilection, sans attention particulière pour aucun ; rendre justice à tous, pauvres comme riches.

12^o Montrer toujours le plus grand respect et la plus grande politesse envers M. le Curé, M. l'Inspecteur d'Ecoles, Messieurs les Commissaires et les parents des élèves ; respecter aussi les enfants confiés à ses soins afin d'en être respectée. Ne point souffrir que les élèves se donnent entre eux des noms ou des surnoms, qui leur seraient odieux et pour eux-mêmes et pour leurs parents.

13^o Faire observer à Messieurs les Commissaires qu'une école doit être pourvue d'un pupitre, de tables, de bancs avec dossier, d'un crucifix ou d'une croix, d'une pendule, de deux ou trois tableaux noirs, de cartes géographiques, de modèles d'écriture, d'un sceau, d'une tasse, de tableaux de lettres de toutes les grandeurs pour les jeunes enfants, d'un journal et d'un cahier relié pour y entrer les remarques de M. le Curé, de M. l'Inspecteur et de Messieurs les Commissaires ; avoir soin d'y inscrire les noms des enfants, le nombre des jours d'absence pendant l'année et une note sur leur conduite.

14^o Avoir soin que tous les enfants de son école soient pourvus des livres nécessaires, ainsi que de papier, d'encre, de plumes, d'ardoise &c., &c., mais de ne jamais leur permettre de se servir que de livres approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique.

15° S'efforcer de faire faire le plus de progrès possibles à ses élèves, et, pour y parvenir, préparer la veille de chaque classe les matières qui devront y être enseignées ; faire en sorte que chaque division soit continuellement occupée : pendant la lecture de la première et de la seconde classe, placer, par exemple, à tour de rôle, une élève de la première division au tableau noir et y envoyer les commençants, afin de leur faire apprendre à distinguer et à former chacune des lettres de l'alphabet ainsi que les chiffres, pour les accoutumer à les faire ensuite sur l'ardoise.

16° Ne jamais commencer la classe sans faire préalablement une courte prière pour demander à Dieu de bénir son travail ; et ne la point finir sans le remercier aussi par une courte prière.

17° Accoutumer les enfants à bien prier le bon Dieu, à le prier avec recueillement, foi et piété, et non par routine, à bien prier pour eux mêmes, pour leurs parents, pour leur pasteur, pour leurs condisciples, pour la Sainte Eglise et pour Notre Très-Saint Père le Pape.

18° Consacrer tous les jours quelques instants à l'enseignement et à l'explication de la lettre du catéchisme ; pour les uns, afin de les bien préparer au grand jour de leur première communion ; pour les autres, afin de les affermir davantage dans la foi catholique.

19° S'habituer à ne point parler trop haut, et exiger que les élèves ne fassent jamais de bruit pendant la classe, de manière à déranger les autres.

20° Exercer une grande surveillance sur ses élèves avant, pendant et après la classe ; ne jamais laisser les enfants seuls sans une grande nécessité, et, dans ce cas, se faire remplacer par une des élèves les plus sages. Veiller sur leur conduite, se regardant comme leur ange-gardien, chargée de mettre à l'abri de toute atteinte le précieux trésor de leur innocence. Veiller sur leurs jeux, sur leurs amusements, sur leurs paroles ; ne jamais souffrir des jeux ou des paroles qui blessent en quoique ce soit la modestie ou l'aimable vertu de pureté ; et faire cesser tout jeu où les enfants pourraient se faire mal, ou déchirer leurs vêtements : s'il se trouvait quelque élève de vicieux et qu'il n'y aurait aucun espoir de le corriger, ne pas hésiter d'en avertir M. le Curé. Veiller sur les élèves à l'église, afin de les contenir dans la modestie, la piété et le respect qu'exige la sainteté du temple de Dieu.

21° Ne jamais permettre à plusieurs enfants à la fois d'aller dans les lieux privés, et voir à ce que ces lieux soient toujours propres et en bon ordre.

22° Lorsqu'un enfant se montre rebelle à recevoir les avis et les corrections, et qu'il trouble le bon ordre, en avertir aussitôt Messieurs les Commissaires.

23° Voir au commencement de chaque classe si les enfants sont habillés proprement et modestement, s'ils se sont lavé le visage et les mains.

24° Tenir en tout temps la maison d'école propre, en bon ordre et chaude pendant l'hiver : avoir

9
une place pour chaque chose et voir à ce que chaque chose soit mise à sa place.

25° Enseigner la politesse aux enfants et la précéder par l'exemple; leur faire avoir, pour cette fin, l'excellent petit livre intitulé "Quelques Leçons sur l'Art Epistolaire et la Politesse, par le Rev. M. P. de Villers."

26° Faire tous ses efforts pour bannir de l'école le mensonge, la dissimulation, la paresse, l'insubordination, la dissipation, la grossièreté et la malpropreté, surtout dans les élèves; enfin, faire aimer la vertu et détester le vice. Former l'esprit et le cœur de l'enfant au bien, c'est le plus beau triomphe d'une bonne Institution.

27° Eloigner de l'école tout enfant qui a un mal ou une infirmité qui puisse communiquer aux autres, ou en devenir au plus tôt. Réprimander les Coumissaires.

28° Conserver pendant la classe un maintien digne: éviter toute occupation étrangère aux matières d'enseignement.

29° Voir à ce que les élèves soient très soigneux de leurs livres et de leurs cahiers; leur faire avoir des porte-livres pour apporter avec eux les livres ou cahiers nécessaires aux leçons qu'ils devront étudier chez leurs parents.

30° Ne jamais donner congé sans la permission de Messieurs les Commissaires, surtout les deux jours qui précèdent le Carême.

31° Récompenser les élèves de temps en temps de

leur progrès et de leur succès, sans l'exercer parmi eux une noble émulation. Introduire dans l'école le système des bons points, et classer les élèves tous les huit jours sur le nombre de leurs bons points.

32°. Supporter avec patience les désagréments et les dégoûts qui peuvent se rencontrer dans son école, compatir à la faiblesse de la raison et de l'âge des enfants, ainsi qu'à la légèreté de leur esprit et à leur inconstance; ne pas se laisser de leur répéter souvent et très-longtemps les mêmes choses, et toujours avec bonté et affection, pour les graver dans leur mémoire. Ne jamais les rebâter par des paroles humiliantes et grossières, ou de les traiter avec brusquerie et colère. Rien de plus honteux, et une lâcheté plus que de se livrer à l'impétuosité, de voir ses outrages, de crier et de tempêter. Au contraire, rien de plus honorable pour elle, que de se faire écouter et braver tout ensemble, mais plus sùr que d'écouter. Cependant cette patience ne doit pas dégénérer en faiblesse ou en une molle condescendance; qui trait, tolérer les désordres, au lieu de les réprimer, si visible, et si utile que soit la douceur, il faut avec de la fermeté pour corriger et pour vaincre certains caractères difficiles, méchants traits, opiniâtres, paresseux; c'est un heureux mélange de douceur et de fermeté, qui procure à la maître l'autorité qui est l'âme du bon ordre dans l'école.

Il faut donc faire aux enfants toutes les règles, toutes les convenances; et même punir quand il en est

besoin, de manière cependant que, dans les réprimandes ou les punitions, il ne paraisse jamais rien de dur, ni qui ressente la passion, mais qu'on y voie éclater la compassion d'une mère pleine de tendresse, et que l'élève comprenne très-bien que c'est par une espèce de nécessité qu'on en use de la sorte à son égard.

33^o Ne point faire lire les enfants couramment avant qu'ils sachent bien épeler; se servir pour cette fin de la Nouvelle Méthode, par M. l'Inspecteur F. E. Juneau.

34^o Faire observer la ponctuation aux élèves qui lisent couramment, et leur faire prendre un ton convenable et non chantant.

35^o Faire faire tous les jours des dictées et des problèmes de calcul sur l'ardoise, et ensuite les faire corriger sur le tableau noir par ceux des élèves qui ont fait le plus de fautes. (Pour l'analyse et les dictées, faire avoir aux élèves "Le Traité d'Analyse par M. N. Lacasse.")

36^o Aussitôt que les enfants savent lire couramment leur faire apprendre le calcul mental et leur faire avoir à tous "Le Traité de Calcul Mental, par M. l'Inspecteur F. E. Juneau."

Ce petit ouvrage contient un grand nombre d'exercices, qui, bien appris, facilitent considérablement l'étude de l'arithmétique. Une fois que les élèves savent bien compter par cœur, leur faire avoir "Le Traité d'Arithmétique, par M. F. X. Toussaint."

37^o Ne jamais négliger d'acoutumer les enfants à se rendre compte de tout ce qu'ils apprennent.

38^o Lire et expliquer d'avance les leçons de la classe suivante.

39^o Repasser souvent les matières qu'elle a apprises dans l'Institution qui l'a formée ; souscrire à la bibliothèque de la paroisse, au *Journal de l'Instruction Publique* et se procurer le *Traité de Pédagogie*, par Monseigneur Jean Langevin.

40^o Lire ce petit règlement, le mettre en pratique et y ajouter ce qu'elle croira nécessaire pour l'avancement des élèves, confiés à ses soins, et pour sa bonne conduite.

En suivant ces quelques avis, l'Institutrice s'attirera l'estime de M. le Curé, de M. l'Inspecteur d'Écoles, de Messieurs les Commissaires, de tous les parents, de ses élèves et de tous les habitants de la paroisse.

Prière d'une Institutrice pour ses élèves.

C'est vous, Seigneur, qui êtes ma force et ma patience, ma lumière et mon conseil ; c'est vous qui me soumettez les enfants que vous avez confiés à mes soins. Ne m'abandonnez pas à moi-même un seul moment. Donnez-moi, pour la conduite des autres et pour mon propre salut, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, et surtout de votre sainte crainte, et un zèle ardent pour procurer votre gloire.

J'unis mes travaux à ceux de Jésus-Christ, et je

prie la Très-Sainte Vierge, les Anges et les Saints,
de me protéger dans l'exercice de mon emploi.—
Ainsi-soit-il.

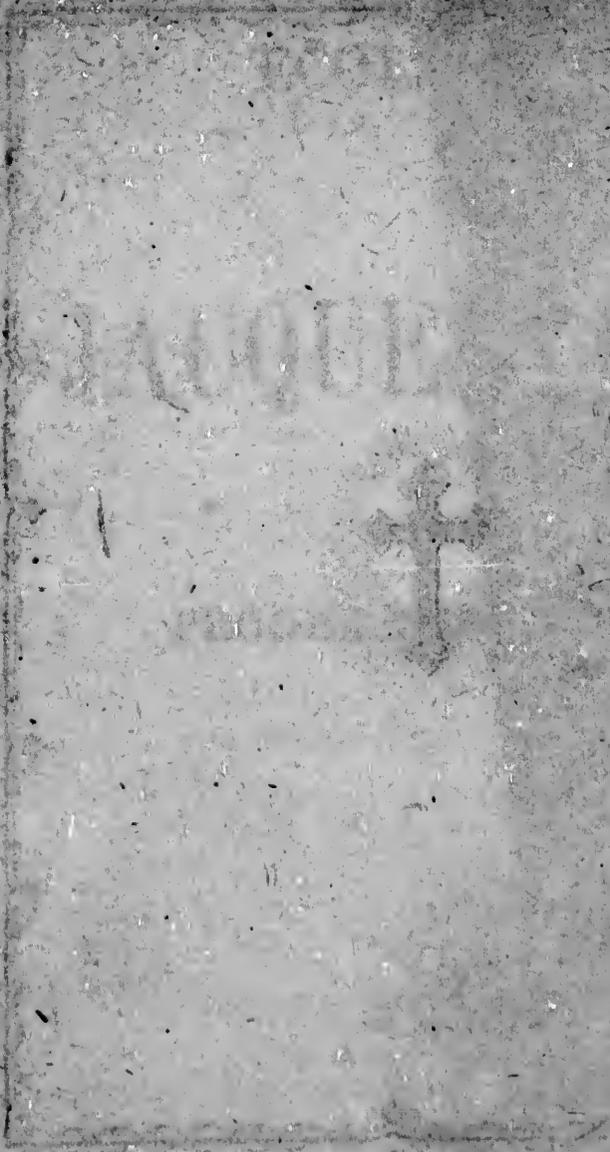
Cœur aimable de mon Jésus,
Faites que je vous aime de plus en plus !
Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous.

Autre prière.

Vous voyez mes besoins, ô Notre-Dame du Sacré-
Cœur, vous voyez ceux de mes chers élèves, je ré-
cours à vous, et je vous prie très-humblement de
nous venir en aide, et de nous délivrer en tout temps
de tout péril, ô souveraine Maîtresse du Cœur de
Jésus. Ainsi soit-il.

Nota.—L'Institutrice ajoutera ces prières à la
suite de sa prière du matin.





MONT
EUSÈBE SENEÇAL, IM



